

Question 56 : (traduit de l'anglais)

L'article 1.1 du document d'appel d'offres discute de la taille maximale du projet et de la limite par nation pour le bloc de 250 MW résultant de projets autochtones. En particulier, l'article précise « Au-delà de 50 MW, une nation autochtone peut accueillir un ou plusieurs projets supplémentaires, seulement dans la mesure où ceux-ci impliquent la participation d'au moins une autre nation autochtone. » Veuillez s'il vous plaît expliquer l'implication de la déclaration. Pour être clair: si plus d'une nation autochtone est en cause, est-il acceptable de présenter un projet de 250 MW?

Réponse 56 :

Il n'y a aucune limite quant au nombre d'offres de 25 MW ou moins qu'une nation autochtone peut soumettre. Tel que précisé à l'article 1.1, pour le bloc de 250 MW issu de projets autochtones :

- La taille maximale de chacun des projets est de 25 MW;

Une soumission peut être présentée pour des projets de 25 MW ou moins de puissance installée. Si une soumission porte sur plus de 25 MW de puissance installée, elle sera alors automatiquement rejetée, comme indiqué à l'article 3.17 du document d'appel d'offres.

- Chaque nation autochtone est limitée à 50 MW;

Cela signifie qu'il n'y a aucune limite quant au nombre de projet de 25 MW ou moins pour lesquelles une nation autochtone peut se voir octroyer des contrats, jusqu'à une puissance installée cumulée de 50 MW par nation autochtone.

- Au-delà de 50 MW, une nation autochtone peut accueillir un ou plusieurs projets supplémentaires, seulement dans la mesure où ceux-ci impliquent la participation d'au moins une autre nation autochtone.

Si un soumissionnaire est constitué d'au moins deux nations autochtones, alors ce soumissionnaire pourrait se voir octroyer des contrats pour des projets de 25 MW ou moins, jusqu'à la quantité recherchée de 250 MW. Par exemple, un tel soumissionnaire pourrait remporter 10 contrats de 25 MW chacun, totalisant 250 MW de puissance installée.

Cependant, comme mentionné précédemment, si un soumissionnaire présente une soumission qui porte sur plus de 25 MW de puissance installée (par exemple, un projet de 250 MW), cette soumission sera automatiquement rejetée.